

## Formation 77 :

**Intitulé de la formation :**

### Création entreprise vente sur les marchés

**Identifiant interne :**

CPF-FOR\_JVSLMJCUFT

**Pré requis :**

Aucun

**Objectif de la formation :**

Les objectifs du parcours d'actions pour créer son activité de vente sur les marchés ou de food truck sont de :

- Maîtriser les clés de la démarche de création d'entreprise
- Connaître la réglementation des marchés, choisir les marchés les plus porteurs, les autorisations à obtenir pour installer un food truck, choisir les bons véhicules et matériels, etc.
- Maîtriser les notions indispensables de gestion d'une unité commerciale

L'accès au catalogue de formation est ouvert pour 3 mois en illimité. Pendant ces trois mois, le porteur (la porteuse) de projet est motivé par un consultant pour se former.

**Contenu de la formation :**

La formation est réalisée en ligne. Elle comprend 4 ressources pédagogiques :

1 / 9 parcours de formation en vidéo, accessibles en e-learning sur la création de son entreprise de vente sur les marchés ou de food truck et son développement. Les parcours sont étudiables pendant 3 mois, 24h/24 et en illimité par le porteur de projet.

- Je me prépare à entreprendre
- Je crée mon entreprise
- Je finance mes projets et mon entreprise
- J'assimile les bases de la comptabilité
- J'organise l'entreprise avec le digital
- Je gère une unité commerciale
- Je me forme au droit des sociétés
- J'optimise mes achats et les stocks
- Je gère la trésorerie

La durée moyenne d'un parcours est de 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

Les parcours de formation sont installés sur une plateforme de e-learning ludique et conviviale. Les apprenants sont représentés par leurs avatars qui tchatent entre eux.

**2/** Un dossier de travail de 35 pages au choix du candidat suivant son activité parmi les 2 dossiers suivants :

- Je crée un commerce ambulante
- J'ouvre un food truck

**3/** Un livre numérique « Les clés de la création d'entreprise ».

Ce livre complète les parcours de formation en vidéo et vous permet d'étudier dans le détail les étapes pour développer votre projet d'entreprise :

- définir votre projet autour d'une opportunité,
- étudier votre marché et développer une stratégie,
- mettre en œuvre les moyens nécessaires à la création de votre activité,
- établir votre business plan,
- réaliser la planification financière du projet pour en vérifier la rentabilité,
- installer son entreprise pour pérenniser votre business dans le temps.

L'ouvrage permet également de télécharger un tableur qui contient des modèles, des tableaux types, des liens et des matrices pour formaliser votre projet.

**4/** Un coaching en visio ou par téléphone réalisé par un consultant en entrepreneuriat :

- le premier rendez-vous a pour objet de vous apprendre à vous former en ligne,
- deux ou trois autres rendez-vous ont pour but de faire le point sur l'avancement de la formation.

Temps forfaitaire parcours, livret BPI, livre : 140 H

**Les points forts de la formation :**

**Les parcours sont étudiables par le porteur (la porteuse) de projet pendant 3 mois, 24Heures/24, en illimité sur [www.forces-lms.com](http://www.forces-lms.com).**

9 parcours de formation sont disponibles pendant 3 mois et 24H/24 pour acquérir les compétences et connaissances manquantes détectées pour chaque porteur de projet.

Les formations sont enregistrées en vidéo par des consultants spécialisés dans leurs domaines de compétences et dans l'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux.

**Plusieurs experts ont enregistré les formations en vidéo des parcours de formation.**

Les vidéos sont interactives, enregistrées sous forme d'interviews entre un expert et un intervieweur, le plan de la formation, les idées clés et les points importants sont incrustés en texte dans la vidéo.

La plateforme de e-learning utilisée reconstitue un centre de formation avec 7 salles de formation qui hébergent les formations. Les apprenants sont représentés par des avatars qui peuvent échanger entre eux.

**Les documents spécifiques à la vente ambulante et au food truck sont pratiques et permettent en peu de temps de connaître les spécificités du secteur et comment y faire sa place**

**Résultats attendus de la formation :**

A l'issue de la formation, le (la) porteur (porteuse) de projet a acquis les connaissances techniques (juridiques, fiscales, financières, commerciales, etc.) qui lui manquaient pour créer son entreprise de commerce ambulante et la développer.

- Il (elle) est formé(e) sur les points qu'il (elle) maîtrisait insuffisamment.

- Il (elle) possède toutes les clefs pour réussir son projet. Clefs qui lui ont été données par des praticiens de l'entreprise qui conseillent habituellement des dirigeants et facturent plusieurs centaines d'euros l'heure de conseil.
- Il (elle) a approfondi les spécificités du secteur du commerce ambulant ou du food truck.

**Modalités pédagogiques :**

9 parcours de formation accessibles pendant 3 mois.  
Formation en ligne ouverte 24h/24.

**Handicap :**

Formation en ligne 24h/24.

**Prix :**

990 euros nets de tva dans le cadre d'une formation continue

Possibilité d'effectuer des examens de validation de connaissances à la fin de chaque parcours. Ces examens sont notés. FORCES délivre une attestation de formation avec les notes à la fin de la formation.

L'attestation de formation est très utile aux porteurs de projets pour prouver leur sérieux, par exemple pour obtenir un financement bancaire ou pour négocier un crédit avec in fournisseur.

Prix de la formation avec attestation de formation : 1 305 € nets de TVA dans le cadre d'une formation continue

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur [pedagogie@laformationpourtous.com](mailto:pedagogie@laformationpourtous.com) (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.

Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

**WWW.FORCES-LMS.COM**

**Email : commercial@forces.fr**